



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Yonne

Service ASH 89

Bureau n° 207

Affaire suivie par :

Claudine Burdeyron

Tél : 03 86 72 20 57

Mél : cdo89@ac-dijon.fr

12 bis, Boulevard Galliéni

BP 66

89011 Auxerre cedex

Auxerre, le 5 novembre 2020

L'inspecteur de l'éducation nationale,
Chargé de l'adaptation scolaire et du handicap,
Vice-président de la C.D.O.E.A.S.D.

à

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
élémentaires de l'Yonne
s/c de Mesdames et messieurs les IEN

Objet : dossiers pour la CDOEASD

Je vous rappelle que lorsqu'un élève en situation de handicap fait l'objet d'une demande d'orientation EGPA auprès de la MDPH et que l'équipe pédagogique pense que cette pré-orientation lui serait adaptée, il vous est tout à fait possible de constituer, en parallèle, un dossier de demande de pré-orientation EGPA auprès de la commission départementale d'orientation de la DSDEN de l'Yonne.

Les pièces nécessaires à la constitution des dossiers d'élèves concernés par une éventuelle pré-orientation en EGPA sont à télécharger en accès restreint sur le site de la DSDEN (<http://dsden89.ac-dijon.fr/ash>).

Les dossiers complets devront parvenir à la coordonnatrice de la CDOEASD par l'intermédiaire de votre IEN qui y aura noté son avis (Envoi à l'IEN de circonscription avant le 18 janvier 2021).

Vous pouvez les envoyer dès qu'ils sont complets du 1^{er} décembre 2020 au 29 janvier 2021 (date limite de réception des dossiers par la coordonnatrice de la CDOEASD).

La coordonnatrice de la C.D.O.E.A.S.D. reste à votre disposition pour vos éventuelles questions.

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

L'inspecteur de l'éducation nationale,
Chargé de l'adaptation scolaire et du handicap,
Vice-président de la C.D.O.E.A.S.D.
Olivier INGRAO